

LA CAMPAGNE DE 1941-1942

Sommaire

En 1941-1942, les activités de la Commission canadienne du blé reflètent la tendance à la diversification de la production du grain dans l'Ouest. Les effets restrictifs de la troisième année de guerre sur le mouvement international du blé causent une accumulation encore plus considérable de blé de surplus dans les quatre pays producteurs, surplus qui passe de 635 millions de boisseaux le 31 juillet 1939 à 1,430 millions le 31 juillet 1942.

Les problèmes qui confrontent les pays exportateurs en général sont ceux du surplus, de l'entreposage et du financement du blé sous tous leurs aspects. Bien que le Canada fournisse le gros des approvisionnements du Royaume-Uni depuis le début de la guerre, les exportations ne suffisent pas à absorber les grandes récoltes de 1939 et de 1940; aussi le report canadien se trouve-t-il porté à des proportions sans précédent le 31 juillet 1941 alors que les stocks en fin d'année dans toutes les positions se chiffrent par 480 millions de boisseaux.

Devant l'abondance temporaire du blé et un grand besoin d'expansion de la production de bétail et de produits du bétail, par une production plus forte de grains fourragers, le programme de production du grain pour 1941-1942 est le sujet d'une étude minutieuse de la part du gouvernement fédéral, de la Commission canadienne du blé et du Comité consultatif auprès de la Commission canadienne du blé. On finit par convenir qu'il faut limiter les livraisons à la quantité vendable au pays et à l'étranger en la campagne de 1941-1942 et que la réserve accumulée au 31 juillet 1941 sera portée comme réserve de temps de guerre. Le besoin d'une plus forte production de grains fourragers reçoit aussi une attention toute spéciale dans le programme de production du grain pour 1941-1942.

Le programme de production du grain de 1941-1942

Blé.—Le prix initial fixe statutaire de 70 cents le boisseau, blé en magasin à Fort-William—Port-Arthur ou à Vancouver, reste en vigueur.

Le programme des livraisons en 1941-1942 est déterminé dans l'arrêté en conseil C.P. 3849 du 30 mai 1941. Ce programme comporte la limitation des livraisons pour la campagne de 1941-1942 à environ 230 millions de boisseaux pour tout le Canada. La commission établit, pour l'application de cette limitation à toutes les livraisons de l'Ouest, un "acréage autorisé" pour fins de livraison à l'égard de chaque producteur, basé sur 65 p. 100 de son acréage déclaré de 1940. Des dispositions sont prises également pour augmenter l'acréage autorisé dans le cas de producteurs dont les emblavures étaient exceptionnellement limitées en 1940. L'acréage autorisé d'autres producteurs, dont les emblavures étaient exceptionnellement étendues cette année-là, est par contre réduit. L'ajustement de ces deux extrêmes atténue les injustices qui découlent de l'emploi d'une seule année comme base.

Le nombre de boisseaux à l'acre autorisé, pouvant être écoulés en 1941-1942, est laissé indéfini jusqu'à ce que le volume et la tournure de la récolte de 1941 soient connus.

Conformément aux pouvoirs accordés à la commission par l'article 7 (h) de la loi sur la Commission canadienne du blé, modifiée en 1940, des versements à compte de l'emmagasinage sur la ferme sont faits aux producteurs sur la même base qu'en 1940-1941, soit au taux de 1-45 de cent par boisseau par jour. L'emmagasinage sur la ferme commence le 8 octobre et est payé pour toutes les qualités de blé livré à la commission du 1er novembre 1941 au 31 juillet 1942.